



CALAIS

3^{ème} EPREUVE DU CIRCUIT REGIONAL HAUTS-DE-FRANCE FLEURET M17 INDIVIDUEL (OPEN)

CHAMPIONNAT REGIONAL HAUTS-DE-FRANCE FLEURET M17 EQUIPE (NON OPEN)

Date : dimanche 14 avril 2024

Lieu : Salle Vauban – rue Dieudonné Boufflers – 62100 CALAIS
Coordonnées GPS : Latitude : 50.94936 Longitude : 1.83198

Horaires :

M17 H et D	Appel	9 h 30
	Scratch	9 h 45
	Début	10 h 00
M17 H et D EQUIPE	A la suite de l'épreuve individuelle	

Ouverture de la salle : 8h30

Correspondant : M. Cédric CRUSSARD – président – 06.32.24.37.96
calaisescrime@gmail.com

Formule : Cf. Règlement Sportif du Comité Régional Escrime HdF page 16

- **Individuel** : 1 tour de poules sans éliminés – tableau d'éliminations directes sans repêchage.
La 3^{ème} place n'est pas tirée.

- **Equipe** : Le classement des équipes se fait par l'addition des numéros de série des tireurs par le classement national puis régional actualisé, avec décalage par club au premier tour. Tableau d'éliminations directes en 45 Touches (relais à l'italienne), **toutes les places sont tirées**

Inscriptions : Le **mercredi 10 avril 2024** (23H59 dernier délai) est fixé comme date limite d'engagement.

Ils seront effectués exclusivement par les clubs, en ligne sur le site de la FFE

<http://dirigeant.escrime-ffe.fr/>

Pour les étrangers, les inscriptions se feront par mail : calaisescrime@gmail.com (présentation de la licence à la table d'inscription)

Engagements :

- **Individuel** : droit d'engagement de **10 €**.
- **Equipe** : droit d'engagement **30 €**



A payer obligatoirement en ligne via HelloAsso en cliquant sur le lien suivant ou le QR code <https://www.helloasso.com/associations/cercle-des-armes-de-calais/evenements/circuit-regional-fleuret-m17-individuel-et-equipe-dimanche-14-avril-2024>

En cas d'absence non signalée de tireurs engagés, les responsables du club concerné ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement des tireurs absents, sous peine de ne pouvoir participer à la compétition.

Si tous les tireurs d'un même club engagés sont absents, le droit pour ce club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement au club organisateur.

Arbitrage :

- **Individuel** : 1 arbitre à partir de 4 tireurs au quota club, 2 arbitres à partir de 9 tireurs au quota club.
- **Equipe** : 1 arbitre pour 1 équipe engagée, 2 arbitres à partir de 3 équipes.

Equipement : Cf. Règlement FFE

Règlement : Cf. cahier des charges FFE et Comité régional

Récompenses :

- **Individuel** : Les 4 premières dames et les 4 premiers hommes sont récompensés
- **Equipe** : les 3 premières équipes hommes et les 3 premières équipes dames

Accès aux pistes : outre les tireurs, l'accès aux pistes sera autorisé au comité organisateur, aux arbitres et aux maîtres d'armes

Directoire technique : Il sera formé et affiché avant le début de l'épreuve. Pour le bon déroulement de la compétition, il pourra être amené à prendre toute décision, en conformité avec le règlement de la FFE

Restauration : Une buvette sera disponible sur place pendant toute la durée de la compétition. Paiement CB accepté.

Suivi de la compétition : sur le site Engarde <https://engarde-service.com/>

